

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2016

L'an deux mille seize et le vingt-deux du mois de janvier, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Benoît DHORDAIN**, Maire.

Étaient présents : M. DHORDAIN Benoit, Mme CORBIER Blandine, M. BACQUET Cédric, Mme RIBEIRO Maria, M. MAISON François, M. MAURAGE François- Xavier, M. LESNES Jean- Nestor, M. LEFEBVRE Jordan, M. CAVRO Guy .

Absents excusés : M. LEMOINE Jean- Paul, M. DELEPLANQUE Benoît, M. MAZURET Clément.

Absent non- excusé : M. PETIOT Gérald.

Secrétaire de séance : Mme RIBEIRO Maria.

Monsieur le Maire propose l'approbation du compte- rendu de la séance du Conseil Municipal du 21.12.2015.

1) Prise en charge de l'investissement avant le vote du budget primitif 2016

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre 2016, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L1612- 1 du Code général des Collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget en 2015.

A savoir : - chapitre 20 : 3000€

- chapitre21 : 62000€

- chapitre 23 : 17000€

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2016 dans la limite des crédits repris ci- dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2016.

2) Contrat d'animation

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 23 juin 2015, il a été décidé la création à compter du 1^{er} septembre 2015 d'un emploi permanent d'animatrice dans le grade d'Adjoint d'animation non titulaire de 2eme classe à temps non complet, à raison de 12 heures hebdomadaires, par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois, compte tenu de l'instauration des rythmes scolaires.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité le non renouvellement du contrat d'animation.

3) Travaux

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, la loi de finances prévoit une ligne de subvention appelée « réserve parlementaire » servant à financer, sur justificatifs, différents projets.

Monsieur le Maire expose les travaux de réfection des trottoirs de la rue Arthur Covlet, pour lesquels il propose de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire à M. François-Xavier Villain, député du Nord.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter la subvention maximale susceptible d'être attribuée au titre de la réserve parlementaire pour la réalisation du projet

- autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, la loi de finances prévoit une ligne de subvention appelée « réserve parlementaire » servant à financer, sur justificatifs, différents projets.

Monsieur le Maire expose le projet du plateau multi-sports pour lesquels il propose de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire à M. Jacques Legendre, sénateur du Nord.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter la subvention maximale susceptible d'être attribuée au titre de la réserve parlementaire pour la réalisation du projet

- autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il est allé déposer une plainte au nom de la commune pour le vol de clés suite à une effraction dans le local du Service Technique.

Le changement des barillets dans les différents locaux communaux est prévu,

La réalisation de devis est envisagée pour l'installation d'un rideau métallique à la porte du local technique près de l'église et le remplacement de la porte du local technique près de la Mairie.

Bilan de la soirée de la cérémonie des vœux du Maire et du repas.

Monsieur le Maire a fait un compte rendu sur la réunion du SIATUB qui s'est déroulée le 11 janvier 2016.

Avec une aide éventuelle de la CAF et de la Préfecture (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), un projet de reconstruction d'un bâtiment accueillant la garderie et la cantine pourrait être envisagé afin de remplacer le préfabriqué vieillissant, à la toiture vétuste.